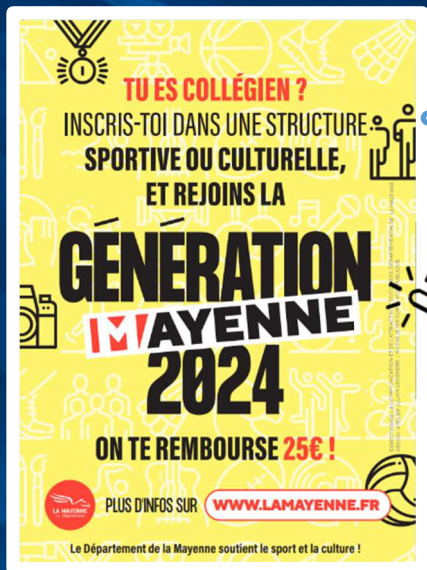




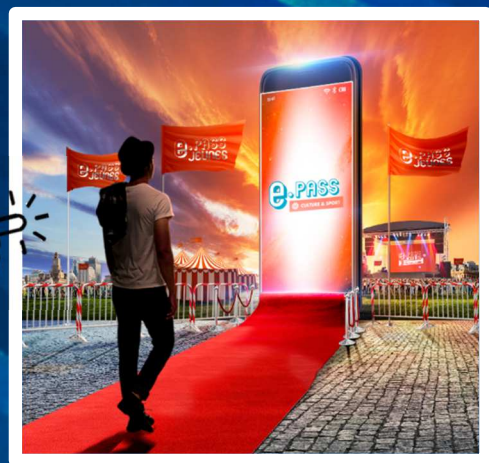
DISPOSITIFS D'AIDE FINANCIERE POUR LA LICENCE SPORTIVE



Cliquez sur les images pour avoir accès aux sites internet pour faire les démarches

Aide de 25€ pour les collégiens

E.pass : 32€ pour une activité sportive pour les personnes éligibles



PASS SPORT
Le Pass'Sport revient pour la saison 2022-2023 !
Bénéficiez d'une déduction de 50 euros pour vous inscrire en club et pratiquer votre sport favori.

PASS SPORT
Où l'utiliser ?
Le Pass'Sport peut être utilisé dans toutes les structures sportives éligibles*.
* Structure affiliée à une fédération sportive agréée par le ministère chargé des Sports et association agréée en QPV.

PASS SPORT
C'est pour qui ?
Les profils de familles prioritaires :
- Allocation de Solidarité Spéciale (à 37 ans révolus) ;
- Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (à 33 ans révolus) ;
- Allocation aux Adultes Handicapés (à 30 ans) ;
- une boucle de solidarité sociale (aménagement supérieur) (jusqu'à vingt-huit ans révolus).
Les bénéficiaires* reçoivent un code personnel par mail à partir de juillet.

PASS SPORT
Quand ?
Les familles et les jeunes éligibles recevront, en juillet-août, un code Pass'Sport permettant de bénéficier de 50 € de déduction sur l'inscription*.
* En septembre/octobre pour les étudiants boursiers.

Pass sport : 50€ pour les personnes éligibles

Autres aides dont vous pouvez bénéficier



Lettre de renonciation



Reçu fiscal

**Déclarer les frais kilométriques
lors des transports de joueurs
pour les matchs extérieurs =
crédit d'impôt**

**Les coupons ANCV pouvant être
donnés par votre entreprise.**

**Et cela marche aussi avec les chèques
vacances, les tickets MSA...**



**Le Pass Culture pour les 15-18 ans :
entre 20€ et 300€**

Pour toute demande d'informations supplémentaires ou de justificatifs,

Merci de vous adresser au secrétariat de l'US Laval :

Mail : basket@uslaval.fr

Téléphone : 02.43.66.07.38